

CONSIDERATIONS POLITIQUES.

Rien ne nous semble si peu sage que de mettre sur le compte des systèmes qui se partagent le gouvernement du monde, la responsabilité entière des révolutions qui désolent les sociétés civilisées.

L'ESPRIT UTILITAIRE.

On lit dans le Temps: Un grand nombre de nos compatriotes ont conservé une habitude assez commode pour les esprits paresseux: quand on les invite à étudier les pratiques des Anglais ou des Américains, ils ont coutume de répondre que la France a le caractère trop généreux pour demander des leçons à des populations de marchands et d'hommes d'affaires.

La jalousie et l'envie sont la grande plaie du caractère humain. Dans toutes les conditions de la vie, l'homme jaloux se ressemble; et les classes se jalouent entr'elles; les peuples sont battus du même ail; enfin les systèmes entrent en lice et se salonnent les uns les autres, ou méditent d'eux-mêmes réciproquement.

Et cependant les causes de cette guerre civile essent tout aussi bien pris naissance et développent leurs effets, si les Etats-Unis n'étaient pas gouvernés par une monarchie!

Les systèmes doivent donc être considérés comme étant la forme nécessaire que doit prendre le gouvernement pour convenir aux éléments qui composent la société.

Le peuple canadien doit être sur ses gardes. La forme monarchique de gouvernement ne peut s'adapter aux éléments sociaux du Canada.

LA QUESTION D'EDUCATION.

Le Canadien fait preuve de beaucoup de zèle et de tact dans la discussion de la question d'éducation. Nous remarquons les lignes suivantes dans l'un de ses derniers articles: "Le clergé canadien a toujours été, à juste titre, jaloux de conserver en Canada, le contrôle de l'enseignement. C'est à lui le rôle sacré et national de protéger et de défendre nos droits et privilèges religieux, c'est à lui d'éclairer et de bien diriger l'opinion publique, en pareille matière, afin que celle-ci puisse coopérer avec lui à la conservation de notre foi catholique. Il est donc de son devoir, après l'avancé de la Minerve, de faire connaître à tous les catholiques, s'ils doivent, en ce moment, vivre en toute sécurité et accepter, sans crainte, les arrangements ministériels comme les meilleurs, ou comme les seuls possibles."

"Si l'il est vrai que le clergé soit pleinement satisfait et que la Minerve parle d'autorité, nous serons les premiers à obéir. Nous accepterions de tout cœur les arrangements; nous nous hâterions même de féliciter M. Cartier de son heureux politicien; mais, la Minerve ne devra pas être offensée, si nous ne prenons pas sa parole comme une loi de l'Évangile."

"Mais, encore une fois, il nous faut plus que la parole donnée de M. Cartier, ou, ce qui est la même chose, celle des trois jeunes rédacteurs de la Minerve, qui ont tant de respect pour l'inviolabilité des traités et si peu d'horreur des amendements."

Un grand nombre de nos compatriotes ont conservé une habitude assez commode pour les esprits paresseux: quand on les invite à étudier les pratiques des Anglais ou des Américains, ils ont coutume de répondre que la France a le caractère trop généreux pour demander des leçons à des populations de marchands et d'hommes d'affaires.

Quant je paie une prime à la Compagnie d'assurances contre le feu pour mettre mes marchandises à couvert, je fais une affaire. J'en fais une semblable quand je paie une prime pour instruire les hommes qui vivent autour de moi. J'estime que le plus grand de tous les périls dans la démocratie, c'est l'ignorance du peuple. Je sais ce que j'ai à redouter des passions, des antagonismes, entre gens éclairés; mais les passions aveugles, la haine des ignorants incapables même de comprendre la véritable cause de leurs infortunes: voilà ce qui menace tout le monde, et ce que tout le monde a intérêt à rendre impossible. De même pour toutes les institutions qui ont pour résultat d'augmenter le bien-être et d'élever le niveau moral des hommes, sans diminuer en eux le sentiment de la responsabilité. Mes semblables en profitent, et j'en suis fort heureux; mais j'en tire également de grands avantages que je sais supporter, et c'est pourquoi je ne crains pas de faire acte de prodigue ou de mauvais administrateur en payant largement ce service."

Ce langage des affaires, appliqué à un sujet sur lequel nous avons coutume de répandre tant de phrases sentimentales en réalisant si peu de choses était fait sans doute pour dérouter un peu un auditeur français. Nous serions bien étonnés si les commerçants de la Cité qui viennent de fonder une grande école à Londres n'avaient pas fait un raisonnement du même genre. Il ne s'agit pas cette fois, d'instruction primaire et gratuite; l'école nouvelle est faite pour placer à côté des savantes universités d'Oxford, de Cambridge et de Londres une sorte d'enseignement supérieur pour les classes moyennes. Les bâtiments et dépendances ont été construits aux frais de banquiers et de commerçants de la Cité; ils ont également fourni tous les accessoires; et comme ils font l'abandon complet du capital engagé, et qu'il y a déjà des donations annuelles, on a pu fixer le prix de la pension à quatre livres (cent francs) par an. Trois cent élèves sont dès à présent inscrits; et il y a un an qu'il avait été pour la première fois question de ce projet dans une réunion présidée par le lord maire. Il y a donc des placements à fonds et intérêts perdus qui sont de bonnes affaires. Il ne s'agit pas de savoir seulement si un homme calcule, mais s'il calcule bien, et on a dit il y a longtemps, que le pire des calculs était l'égoïsme.

Les officiers des Chasseurs Canadiens se proposent de chasser la Ste. Catherine d'une manière convenable. Ils organisent en ce moment un grand concert-promenade pour lundi, le 20 courant, à la Salle du Marché Bonsecours. Cette fête musicale est sous le patronage des Dames de Montréal et nous sommes certains qu'elle sera digne d'elles et du public en général.

Nos lecteurs trouveront sur notre première page des dépêches et des matières intéressantes à lire.

MÉDÉRIC LANCTÔT.

COMMERCE.

Ce matin le temps est couvert avec apparance de neige. Le change sterling lourd et à la baisse. Les marchés sont lourds; noues transactions importantes samedi après-midi. Fleur par qt de 100 lbs.—Supérieure extra nominal, 8.00; Extra, 7.75 nominal; Fancy nominal, 2.40 à 7.50; Supérieure de blé du Canada, 6.90 à 7.00; fortes supérieures de blé du Canada, (prix exceptionnel), 7.10 et plus; Supérieure de blé de l'Ouest 7.00 à 7.25; Supérieure des marques de la cité, 7.00 à 7.15; Supérieure No. 2, nominal; belle nominale; moyenne nominale; recoupees, nominale; fleur en poche, 8.50 à 4.00 par 112 lbs, selon la qualité. Recettes très restreintes. Farine d'avoine par qt de 200 lbs.—\$5.00. Blé par mts de 60 lbs.—H. Canada de printemps du nom lai à 1.50. Pois par 60 lbs.—Une vente en chers à 73c, égal à 80c par 62lbs. Orge par 48 lbs.—Nominale de 55 à 60c. Mais par 56 lbs.—Vente de 25000 vendus depuis la fermeture hier—10000 à 55 et 60. Avoine par 100 lbs.—Potasse première qualité, 6.30 qualité inférieure, 5.50 à 6.70. Perlesse nominale de 6.90 à 7.00.

MARCHE AUX EPICERIES. SUCRÉS.—Des Barbades et de Cuba (brillants) vendus de 54 à 63c, et 74 à 73c drottis acquittés. Sucre et St. Pr. Prix à la raffinerie. Pains par tierces d'éviron 400 lbs, par lb. —0.114 Extra, 8c, 160 lbs, " lb. —0.11 Moulou pain table " 200 lbs, " lb. —0.12 Ex. moulou cor.'seur " 200 lbs, " lb. —0.12 Orné à " 250 lbs, " lb. —0.13 Jauné " 250 lbs, " lb. —0.13 Sirop Jauné " 40 gal. p. gal. —0.46 du Standard " 40 gal. " —0.46 THÉS.—Il y a eu plusieurs petites ventes manoirs fermes pour les bonnes qualités. CAFÉS.—Avoine changent dans les prix. Java, 22 à 24c; Rio, 18 à 20c; du Cap, 17 à 19c; Maracaibo, 18 à 20c.

PRIX DU FRET. Taux nominaux. Par steamer pour Liverpool.—Grains, 5-

par 480 lbs, avoine 5s par 320 lbs, farine d'avoine 2s 6d par qt; potasse 30s par tonneau, perlesse 35s par steamer pour Glasgow.—Pois nominal, potasse 25s par tonneau. Par voiliers pour Liverpool:—Grains 4s par 480 lbs. PORTS D'EN BAS. Fleur pour Tenreuve, 40c par lit; Picton 35c par qt; Baie des Chaleurs, 35c par qt; Halifax 80c.

PROKOURANT ou DÉLÉGUÉ de la Mer OHÉ Bonsecours. Révisés avec soin par L'UNION NATIONALE par M. F. BENOIT, Assisant Clerc du Marché.

Table listing various goods and their prices, including flour, grain, and other commodities.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Table listing prices for various types of livestock, such as cattle, sheep, and pigs.

MARCHE DE NEW-YORK.

Coton—Forme prix nominal. Fleur—Rectée 8445 qts, marché ouvert ferme et plus actif et de 5 à 1 1/2 plus bas à la clôture, lentes 2880; qts de 8 09 à 15.15 pour supérieure de l'Etat, 8.25 à 10.35 pour extra de; 10.65 à 11.80 pour choisie de; 8 03 à 10.15 pour supérieure de l'Ouest; 8.75 à 11.10 pour commune à moyenne extra de l'Ouest; et 10.25 à 11.35 pour commune à bonnes marques d'embarquement extra cercles ronds de l'Olio. Fleur de Seigle—Sans changement décié, 6.50 à 7.50. Blé—Reçu 75220 mts, marché de 1 à 2c meilleur, ventes 68100 mts de 2.15 à 2.30 nouveau de Chicago et de Mil, 2.90 à 3.00 ombre de l'Etat. Seigle—Reçu 8000, en bonne demande et ferme, ventes 41000 mts de l'Ouest 1.08 à 1.10. Orge—Reçu 178460 mts, marché actif et déciolé ment plus ferme, ventes 58000 mts, 1.20 du H. Canada et 1.15 de l'Etat. Blé d'Inde—Reçu 190111 mts, marché ouvert environ 2c meilleur, mais fermé lourd et à la baisse, vente 190900 mts, 91c à 94c inférieurs, 95 à 96c méds de l'Ouest pour exportation, en circulation, 95c à 97c de en magasin. Avoine—Reçu 23500 mts, marché un peu actif et ferme, ventes 122600 mts, 56 à 60c de Chicago, 59 à 61c de Mil.

Déme Edition.

Attention! Attention! M. le Dr. Mathieu, dentiste, no. 192 rue Notre-Dame, peut maintenant, par un procédé tout nouveau, extraire les dents les plus endommagées et les plus douloureuses sans causer aux patients la moindre douleur.

BULLETIN FINANCIER.

New-York, 19 nov.—Or ouvert à 141—Change sterling 9. —Greenbacks achetés à 30 1/2 à 30 3/4 et vendu à 29 1/2 à 30 d'escompte Argent—acheté à 3 1/2 d'escompte et vendu à 3 et 3 1/4

CANFIELD DORWIN ET CIE. Depêches Spéciales.

Toronto, 19 nov.—A l'enquête tenue sur le corps de M. Weeks, tué par l'accident arrivé sur le Grand-Tronc, vendredi dernier, près de Guelph, H. C., le jury a rendu le verdict de mort accidentelle et a exoneré de tout blâme la compagnie du Grand-Tronc.

TELEGRAPHIE GÉNÉRALE.

New-York, 18 nov.—Le City of Boston, parti de Liverpool, le 7, est arrivé ce matin, 11, à bord une députation chargée d'une mission relative au chemin de fer de l'Atlantique et du Pacifique à travers le Nicaragua.—Lord Derby qu'elle a visité avant son départ, a dit que ce projet était une des plus grandes entreprises internationales. Il a conseillé à la députation de porter l'affaire immédiatement devant le ministre des affaires étrangères et il a promis qu'il la soumettrait lui-même à ses collègues.

Le cabinet anglais à l'intention de présenter un bill de réforme à la prochaine session du Parlement.

NOUVELLES AMÉRICAINES.

Washington, 18 nov.—On a reçu des nouvelles officielles de Vera Cruz au date du 18 octobre.—La ville de Jalapa et la fortresse de Porete ont été capturées par les libéraux.—Carmille et Calderan, deux chefs impérialistes, se sont soumis au gouvernement national. Chicago, 18 nov.—Un incendie a détruit 8 magasins sur les rues Lake, South et Water.—Les pertes sont estimées à \$400,000.

DINER OFFERT À W. LAURIER, Ec., AVOCAT.

Samedi soir, M. W. Laurier, avocat, collaborateur de l'Union Nationale, était l'objet d'une manifestation qui lui fait d'autant plus honneur, que, si l'on tient compte de

toutes les considérations et de toutes les circonstances, lui seul, peut-être, pouvait y donner lieu. A l'occasion du départ de Montréal, pour l'Avonir, M. Laurier va prendre la rédaction du Défricteur, ses amis, sans distinction de couleur politique, lui ont donné un banquet des plus convenables, à l'hôtel St. Louis, tenu par M. Longpré, auquel nous redons de suite le témoignage d'avoir parfaitement fait les choses.

Notre espace ne nous permet pas de faire de remarques. Nous ne pouvons cependant nous abstenir de témoigner toute la satisfaction que nous éprouvons, et qui sera partagée par toute personne raisonnable, en voyant que les divisions politiques ne sont pas si profondes, les divergences si vives, les passions si surexcitées au sein de la jeunesse, que la conciliation ne puisse triompher des vieilles démarcations politiques dont elle n'est pas responsable. Ces divisions et ces divergences ne peuvent certainement empêcher la génération qui grandit de se réunir à la table de l'amitié pour témoigner à un homme aussi estimable et aussi estimé que M. Laurier, toutes les sympathies que l'on a pour lui, tous les regrets que son départ cause à ses amis.

Cette démonstration fait honneur au bon esprit de la jeunesse, qui sait se dépouiller au besoin de la défroque du partisan, et est un gage certain et de l'accueil chaleureux que recevra des populations des cantons de l'Est, M. Laurier, qui est bien digne de continuer l'oeuvre nationale si bien inaugurée par M. J. B. E. Dorion. Voici la liste des personnes qui ont souscrit à ce banquet. A une au deux exceptions justifiées, toutes étaient présentes: Angers Edmond; Archambault P A O; Archambault F X; Brousseau J B; Bouchard Jos; Bourret Capt; Charpentier M E; Chagnon J; Doutré Gonzalve; David L O; Drolet Gustave; David J A; Dumouchel L N; Delaprat L; Genand Auguste; Geoffrin C A; Giard N A; Houle A; Jetté L A; Lanctôt Médéric; Lusignau Alphonse; Labelle L; Labelle E; Longpré A B; Lefebvre F; Lefebvre H B; Lefebvre F; Lefebvre H B; Montpetit A N; Marchand Médéric; Marcil Chas; Mercier M E; Oumet Chas; Poitras J O; Rainville F X; Robidoux J E; Thompson T.

Après avoir fait honneur aux produits exquis de la cuisine de l'hôtel St. Louis, le président lut une lettre de M. Gonzalve Doutré, s'excusant de ne pas assister au banquet, à cause d'une indisposition, et exprimant toutes ses sympathies à M. Laurier.

SANTÉS.

A M. LAURIER.—Proposée par M. Ludger Labelle, président, et répondu par M. Laurier. A L'UNION DES AMIS.—Proposée par M. N. Edmond Angers, et répondu par M. A. N. Montpetit. A L'AVENIR DE LA JEUNESSE CANADIENNE.—Proposée par M. Médéric Marchand, et répondu par M. H. F. Rainville. AU COMMERCE.—Proposée par M. F. X. Archambault, et répondu par M. Edmond Angers. AUX PROFESSIONS LIBÉRALES.—proposée par M. J. E. Robidoux, et répondu par M. J. A. Chappleau. A LA PRESSE.—proposée par M. C. A. Geoffrin, et répondu par M. Médéric Lanctôt. AUX DAMES.—proposée par M. B. A. Longpré et répondu par M. E. Labelle.

Après les santes officielles, plusieurs autres santes furent proposées. Entr'autres celle de l'Art Militaire par M. J. A. D. id et à laquelle répondirent le capt. Bourré et le capt. Oumet, celle de l'Agriculture, proposée par M. Méd. Marchand et à laquelle répondit M. Chs. Maroii; celle à M. Angers, organisateur du Banquet, par M. Lanctôt, M. Angers ayant ensuite répondu; celle de M. Malgloire Longpré l'habile et excellent hôtelier, par M. Chappleau, et à laquelle M. Elzéar Labelle répondit, après des remerciements offerts par M. Longpré. Manifestation plus sensible de l'amitié générale dont jouit M. Laurier, dans lequel nous perdons un collaborateur et un associé; et de l'excellent esprit de corps et d'union sociale et nationale qui anime la jeunesse canadienne, nous ne pouvait avoir lieu d'une manière plus agréable et plus satisfaisante sous tous les rapports. Cette manifestation fera époque dans l'histoire de la jeunesse. Elle a déjà produit et elle produira encore, au point de vue social et national, des résultats dont tout cœur droit et sincèrement canadien se réjouira certainement.

MÉDÉRIC LANCTÔT.

Nous ne saurions trop recommander le magasin de M. A. C. Larivière, nos. 238 et 235, rue St. Paul. Son assortiment de ferronnerie, de quincaillerie, de coutellerie et de peinture est très complet et offre un avantage particulier aux marchands de la campagne par la modicité des prix. M. Larivière, important lui-même ses marchandises, peut rivaliser avec n'importe quel marchand pour vendre à bon marché, en gros et en détail. Aucun acheteur ne sort de son magasin sans être des plus satisfaits. —A la vente de meubles annoncée par M. Devany comme devant avoir lieu demain matin, on doit offrir en vente deux magnifiques chaises de Indes, d'un grand prix. Tous ceux qui les ont examinés avancent qu'ils ne peuvent être surpassés par la richesse et la beauté. On pourra les voir aujourd'hui, et les dames sans doute leur donneront l'attention qu'ils méritent.

Pour notre troisième édition voir notre troisième page.

Pour les grands et petits, c'est utile à savoir. Il n'y a qu'un seul moyen de conserver les montres: le bien faire réparer. Mais par qui? C'est facile à trouver. Chez G. T. DORION & CIE, 105 Grande rue St. Laurent. 349-2m

LE GRAND REMÈDE DES FAMILLES.—Il n'y a probablement pas de remède pour les familles si favorablement connu que le PAIN KILLER de Davis.—Son usage aux Indes, Chine, Turquie, et dans presque toutes les stations

missionnaires a toujours été employé avec succès contre les influences du climat sur les familles missionnaires, ainsi que le choléra et fièvres de l'Est. Le PAIN KILLER peut-être employé pour toutes les maladies des boyaux brûlures, égrasures etc. Vendus par tous les Droguistes. 26 Oct. 1866. 1—m.

NOUVELLES ANNONCES.

VERTIBLES HARENGS de Digby.—Venant d'être reçus par le vapeur "Merritt", 100 boites de VRAIS HARENGS de DIGBY, de qualité supérieure. Aussi en magasin: Fruits nouveaux de la récolte de 1866, comprenant RAISINS pressés, de Valence et sans grains; CURRANTS, Ecoores de citron, citronnelle et d'orange; Amandes, nois, douces, et une variété de produits de la saison de qualité supérieure et à des prix raisonnables. W. D. McLAUREN, Epicier de Famille, 247 Grande Rue St. Laurent, coin (N. 639) de la rue Ste. Catherine. 19 nov—2s

A. A. C. LA RIVIERE, IMPORTATEUR & MARCHAND DE FERRONNERIE, QUINCAILLERIE, COUTELLERIE ET DE PEINTURE. EN GROS ET EN DETAIL.

233 A L'ENSEIGNE DU SOLEIL. (2) 233 et 235 RUE ST. PAUL.

On trouvera à cet établissement un assortiment complet des marchandises ci-dessus mentionnées, venant d'être reçues directement des manufactures anglaises, françaises, allemandes et américaines. N. B.—Les marchands de la campagne sont invités à faire une visite à cette maison afin de constater la modicité des prix. Les conditions d'achat sont très libérales. 17 nov 14—6s

Province du Canada, COUR DE CIRCUIT. District de Montréal. [No. 629.]

William Ferguson, Demandeur Joseph Meloche, Défendeur. Messrs. Bates & Bates procureurs, Distrayants

Il sera vendu par autorité de Justice, le vingt-huitième jour de novembre courant à dix heures de l'avant-midi, au domicile et prémisses du dit Défendeur, No. 283, Rue Ste. Catherine, en la cité de Montréal, tous les biens meubles et effets contenus en une pompe à la bière, Miroir, Caraffes, Mesure, Inguies, Pigeon hole, Table de Jeu, Bouteilles, Quenues, Marquetter, etc. Vente pour Argent baillable. JOHN BATES, H.C.S. 17 nov 65 Petite rue St. Jacques, Montréal.

LA STE. CATHERINE. GRAND CONCERT-PROMENADE donné par les Officiers des CHASSEURS CANADIENS. Sous le patronage des Dames de Montréal, VENDREDI, LE 30 COURANT à la SALLE BONSECOURS.

ADMISSION:—25 cts; mili'aires et volontaires en uniforme et avec compagnie, 37 1/2 cts. On peut se procurer des billets chez les principaux libraires et marchands de musique, des Officiers du Bataillon et à la porte du soir du concert. Programme dans un prochain numéro. 17 nov

PERDU CE MATIN (Samedi le 17), une chaîne en or, garnie de 5 pièces d'or et d'un Clef de même métal. On pourra la rapporter au bureau de l'Union Nationale, où ils seront libéralement récompensés. 17 nov

ON A BESOIN d'un garçon de 14 à 15 ans, sachant l'anglais, pour apprendre le métier de Tailleur; aussi d'une couturière pouvant parler l'anglais. JOHN O'CONNOR, Magasin de hardes à bon marché. 16 nov -3f No. 55 Rue St. Jean.

INSTITUTION D'EDUCATION PRIVEE et Académie d'écriture du Professeur Long, 607 Rue Craig. —On apprend aux personnes de tous les âges à écrire avec aisance, facilité et élégance. Il y a des appartements privés pour les dames. On y enseigne aux jeunes gens, d'une façon parfaite et pratique, la tenue des livres, l'arithmétique, le calcul, la correspondance commerciale, etc., etc., et on les met en état d'entrer dans les affaires ou LE PLUS COURT DELAI POSSIBLE. Le Professeur peut fournir les références les plus respectables de Montréal. Pour tout ce qui regarde les conditions, la durée et les heures des cours, etc., s'adresser à l'Institut. 16 nov 6m

Province du Canada, COUR SUPERIEURE. District de Montréal. [No. 523.]

Dans l'instanco Le Maire, les Echevins et les citoyens de la cité de Montréal, Réquérants en expropriation sur la rue Anderson et John Featherstone, de la cité de Montréal, gend'abbomas Propriétaires. Avis public est par le présent donné que les réquérants ont déposé au Greffe de cette Cour, la somme de cent soixante douze dollars et soixante cinq cents, prix et compensation de l'immeuble acquis par eux par voie d'expropriation forcée, et suivant le statut 27c et 28c Victoria, chapitre 60, et dont la description est comme suit savoir: "Une pièce de terre sans bâtisses, bornée au nord-ouest par la propriété d'Alexandre Ward, au sud-est par la propriété de James Thomson, au sud-ouest par la propriété de la succession Cunningham et au nord-est par le reste de la propriété de John Featherstone."

Et il a été ordonné par un avis à être inséré deux fois par semaines pendant trois semaines consécutives dans deux papiers nouvelles de cette cité de Montréal, l'anglais et l'autre en français, toutes personnes ayant droit de former opposition sur tels denis: faisant appelées et notifiées et elles soit par les présentes appelées et notifiées d'avoir à la faire par écrit au Greffe de la dite Cour, dans les six jours qui suivront la dernière insertion du présent avis, pour être procédé sur icelles, suivant la loi. Bureau du Prothonotaire, Montréal, 9 Nov. 1866. HUBERT, PAPINEAU & HOSLY, P.O.B

KERR & FINDLAY, Confiseurs de Gros, No. 516 Rue St. Paul.

J. T. H. NOUVELLES MARCHANDISES D'AUTOMNE POUR HARDES D'HOMMES. Chemises de Flanelle pour Messieurs, Chemises blanches pour do Corps épaïs en laine à côtes pour do Calçons do do pour do Chaussons triés à la main pour do Jaquettes à la Cardigan pour do Cache-nez en laine pour do Gants d'autonne pour do Cravattes en soie pour do Faux-cols pour do Mouchoirs Ourlés pour do Un assortiment bien assorti de c's marchandises chez J. T. HENDERSON, Etablissement de confection pour Messieurs, Coin des rues Notre Dame et St. Pierre, 3 nov 1m

BOISSEAU, Photographe et Peintre de Portraits, 372 rue Notre-Dame, Montréal.—Parfaite exécution et prix modérés. "Nous n'hésitons pas à déclarer que M. Boisseau n'a pas de supérieur dans son art. Son mérite le place à la tête de sa profession."—New-York American Artizan, 23 septembre 1848. 14 nov 1m

CHAMPLAIN. Les personnes qui désirent avoir les Œuvres de Champlain au prix de souscription, sont priées de ne pas tarder à insérer leurs noms, sur une des listes ouvertes chez l'Éditeur et ses agents; car la souscription sera fermée positivement le 1er du mois prochain. GEORGE E. DESBARATS, Ottawa, 12 Nov. 1866. 11—1s

AUX TOURISTES EUROPÉENS. Les Sousignés viennent de recevoir et offrent en vente un lot de VALISES ANGLAISES supérieures, alliant la solidité à la légèreté; elles ont été spécialement fabriquées pour le voyage sur le continent européen, où l'on charge au raison de la pesanteur des bagages. Les sousignés ont aussi constamment en main un assortiment complet de leurs célèbres malles dites SARATOGA, RUGENIE et IMPERIALES. Aussi Porte-manteaux en cuir épaïs, Valises, etc. E. PERRY & Cie, 375 Rue Notre Dame. 15 nov—1m

VOLEE.—De l'Ecure du sousigné, au 2me rang de St. Denis, dans la nuit du quatorze courant, un Jument café, à peu près de 4 pieds 10 pouces de hauteur, avec du blanc au front, aux pattes et sous la selle, la croupe gauche un peu plus basse que la droite. OLIVIER BOUSQUET, 15 nov 2f

LA COMPAGNIE DU RICHELIEU. A partir de Lundi, le 19 du courant, et jusqu'à la clôture de la navigation, le Paquet des Steamers de cette Compagnie sera chargé d'YNGT-CINQ par cent au-dessus du Tarif respectif. J. B. LANERE, Bureau de la Compagnie au 711 Richeleu, 14 Nov. 1866. 11—6f

GEORGE T. DORION & CIE HOBBERS & BLOTTERS, No. 105, GRANDE RUE ST. LAURENT, Toutes commandes exécutées avec promptitude. Cents. Vases et Argilles pour 15 20 sept. 6s

WINNING, HILL & WARE, Epiciers en Gros et Marchands de Vins et Spiritueux, 389 et 391 Rue St. Paul, Montréal. 7—1m

Les personnes endettées envers la faillite de THOMAS LAMOURÉUX, sont notifiées par les présentes de payer à J. N. Pouliot, Eouier, Avocat No. 88 Rue St. Vincent, qui s'est rendu adjudicataire des livres de comptes et crédits de la dite faillite le 8 octobre dernier. E. HUDON, JOB. GUÉRIN, Syndics. 8—1s

LALONDE ET DEMERS, Marchands-Faillisseurs, No. 209, Rue McGill.—Les sousignés ont constamment en magasin D. de Tweeds, Hardes Faites et toutes autres Marchandises d'Étapes, etc. M. AMÉDÉE LARUE est attaché à cet établissement. A VENDRE—50 quarts d'hui-de charbon de première qualité. 3 balles de Houblon, légèrement endommagé, 75 linettes de beurre salé, 73 demi-quarts de Whisky Blanc. ROBERT MITCHELL, 33 Rue St. Sacrement. 9—1s

BAZAR ANNUEL DES DAMES DE CHARITÉ (en faveur de l'Orphelinat de la rue St. Denis et des Sœurs-muettes).—Ce Bazar s'ouvrira Lundi, le 19 du courant, à deux heures de l'après-midi, dans la salle de l'Orphelinat, rue St. Denis, et se continuera les jours suivants. Les personnes charitables qui voudront bien contribuer à ce bazar, sont priées d'envoyer les objets à l'asile de la Providence 16 nov

M. ZACHARIAS & CIE, 217 et 219 RUE NOTRE DAME. Manufacturiers et Importateurs de CIGARES, PIPES et TABACS. 14 nov 1m

CHARBONS ANTHRACITES qu'on est à débarquer des vaisseaux, ainsi que les meilleurs Charbons pour Grilles, Vapeur, et Forgerons. A vendre par JOHN ANDERSON & Cie., Quarré de la Donnae. 14 nov—2s

SEL DE LIVERPOOL.—3,000 Sacs de Gros Sel de Liverpool. A vendre par JOHN ANDERSON & CIE., 14 nov—2s Quarré de la Donnae.

DINERS, RÉVEILLONS, ETC., ETC., ETC.

PASTILLES AU CHOCOLAT, BATONS AU Chocolat Cristallisé et Bonbons de fantasia cristallisés, à la crème de qualité supérieure. Le tout en demi boîtes et à vendre à L'ENTREPOT ITALIEN A. MCGIBBON, BAIRD & ORAWFORD, DUFRESNE & MCGARDY, 7—301m C. D. MILLER & Cie.

3eme Edition.

LA CONFEDERATION EN ANGLETERRE.

L'hon. M. Howe, qui, depuis plusieurs mois, travaille en Angleterre pour faire échouer le projet de confédération, vient encore de publier un projet qu'il a intitulé 'l'Organisation de l'Empire'.

JOSEPH BOUCHARD.

—Nous liions dans le Waterloo Advertiser:

L'Éditeur du Richmond Guardian, William E. Jones, J. P., ci-devant peintre de maisons, est maintenant occupé à allécher les électeurs de Drummond et Arthursville, dans l'intention d'être envoyé en Parlement.

—Il y aura, ce soir, une représentation au Théâtre-Royal en faveur des incendiés de Québec. Les amateurs des Royal Welsh Fusiliers en feront les frais.

—Lorsque Lamirand est venu en Canada, plusieurs agents de police avaient été envoyés à sa poursuite.

—M. H. S. Scott, de Québec, que l'on avait prié de se porter candidat à la mairie, vient de répondre à cette invitation en disant qu'il lui est impossible de se rendre aux desirs de ceux qui ont signé la réquisition.

—Le Journal de Lévis annonce dans son dernier numéro qu'il cesse de paraître. La raison qu'il donne de sa mort est le défaut d'encouragement.

—On a quelques détails sur la tentative d'assassinat dirigée contre l'empereur d'Autriche, à Prague. L'homme que l'on en dit coupable est un ouvrier tailleur.

—On a besoin de bons ouvriers pour la fabrication des Surtouts. On leur payera de bons gages pour travailler chez le soussigné.

—Le Journal de Posen publie comme authentique une nouvelle très grave. Il dit avoir appris par la voie de Vienne que le cabinet de St. Pétersbourg, mécontent de l'attitude prise en Galicie par le gouvernement autrichien, a proposé récemment au cabinet de Berlin de céder à la Prusse la rive gauche de la Vistule, pourvu que la Prusse consentit à l'annexion de la Galicie orientale à la Russie et laissât à cette dernière puissance toute liberté d'action en Orient.

—Le Journal de Posen porte à l'Invalide Russe et à la Gazette de l'Allemagne du Nord, c'est-à-dire aux organes officiels de la Russie et de la Prusse, le défi de démentir le fait qu'il livre à la publicité.

—Les ingrédients qui entrent dans la composition de vos pilules Anti-Ostrives et toniques, sont à notre opinion, une combinaison savante d'ingrédients médicamenteux, et au point de vue scientifique son mérite est pleinement démontré par les heureux effets qu'il produit dans la pratique.

—Les ingrédients qui entrent dans la composition de vos pilules Anti-Ostrives et toniques, sont à notre opinion, une combinaison savante d'ingrédients médicamenteux, et au point de vue scientifique son mérite est pleinement démontré par les heureux effets qu'il produit dans la pratique.

—Les ingrédients qui entrent dans la composition de vos pilules Anti-Ostrives et toniques, sont à notre opinion, une combinaison savante d'ingrédients médicamenteux, et au point de vue scientifique son mérite est pleinement démontré par les heureux effets qu'il produit dans la pratique.

—Les ingrédients qui entrent dans la composition de vos pilules Anti-Ostrives et toniques, sont à notre opinion, une combinaison savante d'ingrédients médicamenteux, et au point de vue scientifique son mérite est pleinement démontré par les heureux effets qu'il produit dans la pratique.

—Les ingrédients qui entrent dans la composition de vos pilules Anti-Ostrives et toniques, sont à notre opinion, une combinaison savante d'ingrédients médicamenteux, et au point de vue scientifique son mérite est pleinement démontré par les heureux effets qu'il produit dans la pratique.

—Les ingrédients qui entrent dans la composition de vos pilules Anti-Ostrives et toniques, sont à notre opinion, une combinaison savante d'ingrédients médicamenteux, et au point de vue scientifique son mérite est pleinement démontré par les heureux effets qu'il produit dans la pratique.

—Les ingrédients qui entrent dans la composition de vos pilules Anti-Ostrives et toniques, sont à notre opinion, une combinaison savante d'ingrédients médicamenteux, et au point de vue scientifique son mérite est pleinement démontré par les heureux effets qu'il produit dans la pratique.

—Les ingrédients qui entrent dans la composition de vos pilules Anti-Ostrives et toniques, sont à notre opinion, une combinaison savante d'ingrédients médicamenteux, et au point de vue scientifique son mérite est pleinement démontré par les heureux effets qu'il produit dans la pratique.

—Les ingrédients qui entrent dans la composition de vos pilules Anti-Ostrives et toniques, sont à notre opinion, une combinaison savante d'ingrédients médicamenteux, et au point de vue scientifique son mérite est pleinement démontré par les heureux effets qu'il produit dans la pratique.

—Les ingrédients qui entrent dans la composition de vos pilules Anti-Ostrives et toniques, sont à notre opinion, une combinaison savante d'ingrédients médicamenteux, et au point de vue scientifique son mérite est pleinement démontré par les heureux effets qu'il produit dans la pratique.

—Les ingrédients qui entrent dans la composition de vos pilules Anti-Ostrives et toniques, sont à notre opinion, une combinaison savante d'ingrédients médicamenteux, et au point de vue scientifique son mérite est pleinement démontré par les heureux effets qu'il produit dans la pratique.

—Les ingrédients qui entrent dans la composition de vos pilules Anti-Ostrives et toniques, sont à notre opinion, une combinaison savante d'ingrédients médicamenteux, et au point de vue scientifique son mérite est pleinement démontré par les heureux effets qu'il produit dans la pratique.

—Les ingrédients qui entrent dans la composition de vos pilules Anti-Ostrives et toniques, sont à notre opinion, une combinaison savante d'ingrédients médicamenteux, et au point de vue scientifique son mérite est pleinement démontré par les heureux effets qu'il produit dans la pratique.

—Les ingrédients qui entrent dans la composition de vos pilules Anti-Ostrives et toniques, sont à notre opinion, une combinaison savante d'ingrédients médicamenteux, et au point de vue scientifique son mérite est pleinement démontré par les heureux effets qu'il produit dans la pratique.

—Les ingrédients qui entrent dans la composition de vos pilules Anti-Ostrives et toniques, sont à notre opinion, une combinaison savante d'ingrédients médicamenteux, et au point de vue scientifique son mérite est pleinement démontré par les heureux effets qu'il produit dans la pratique.

—Les ingrédients qui entrent dans la composition de vos pilules Anti-Ostrives et toniques, sont à notre opinion, une combinaison savante d'ingrédients médicamenteux, et au point de vue scientifique son mérite est pleinement démontré par les heureux effets qu'il produit dans la pratique.

PHARMACIE CANADIENNE

Les Docteurs DESJARDINS & QUEVILLON annoncent au public qu'ils ont découvert les propriétés salutaires de leur pharmacie.

SIROP FRANÇAIS Employé contre la toux, la Bronchite, la coqueluche, le croup, l'Asthme, remède qui n'a pas d'égal pour ces maladies.

PREMIER 25 CTS. LA BOUTEILLE. Aussi: LEUR ONGUENT contre le rifice, les dartres, le prurigo, la galle et toutes autres maladies de peau.

PRENEZ le Pain Killer, (The-Douleur) contre le Choléra, les Maux d'Intestins, les Coliques, les Brûlures, les Coupures, les Démangeaisons, les Douleurs de Joints, le Mal de Dents, Douleur dans le Visage, Névralgie et le Rheumatisme, Gêlures, P. naris, Mal de Gorge, Froid subit, Toux, etc.

PRENEZ le Pain Killer, (The-Douleur) contre le Choléra, les Maux d'Intestins, les Coliques, les Brûlures, les Coupures, les Démangeaisons, les Douleurs de Joints, le Mal de Dents, Douleur dans le Visage, Névralgie et le Rheumatisme, Gêlures, P. naris, Mal de Gorge, Froid subit, Toux, etc.

PRENEZ le Pain Killer, (The-Douleur) contre le Choléra, les Maux d'Intestins, les Coliques, les Brûlures, les Coupures, les Démangeaisons, les Douleurs de Joints, le Mal de Dents, Douleur dans le Visage, Névralgie et le Rheumatisme, Gêlures, P. naris, Mal de Gorge, Froid subit, Toux, etc.

PRENEZ le Pain Killer, (The-Douleur) contre le Choléra, les Maux d'Intestins, les Coliques, les Brûlures, les Coupures, les Démangeaisons, les Douleurs de Joints, le Mal de Dents, Douleur dans le Visage, Névralgie et le Rheumatisme, Gêlures, P. naris, Mal de Gorge, Froid subit, Toux, etc.

PRENEZ le Pain Killer, (The-Douleur) contre le Choléra, les Maux d'Intestins, les Coliques, les Brûlures, les Coupures, les Démangeaisons, les Douleurs de Joints, le Mal de Dents, Douleur dans le Visage, Névralgie et le Rheumatisme, Gêlures, P. naris, Mal de Gorge, Froid subit, Toux, etc.

PRENEZ le Pain Killer, (The-Douleur) contre le Choléra, les Maux d'Intestins, les Coliques, les Brûlures, les Coupures, les Démangeaisons, les Douleurs de Joints, le Mal de Dents, Douleur dans le Visage, Névralgie et le Rheumatisme, Gêlures, P. naris, Mal de Gorge, Froid subit, Toux, etc.

PRENEZ le Pain Killer, (The-Douleur) contre le Choléra, les Maux d'Intestins, les Coliques, les Brûlures, les Coupures, les Démangeaisons, les Douleurs de Joints, le Mal de Dents, Douleur dans le Visage, Névralgie et le Rheumatisme, Gêlures, P. naris, Mal de Gorge, Froid subit, Toux, etc.

PRENEZ le Pain Killer, (The-Douleur) contre le Choléra, les Maux d'Intestins, les Coliques, les Brûlures, les Coupures, les Démangeaisons, les Douleurs de Joints, le Mal de Dents, Douleur dans le Visage, Névralgie et le Rheumatisme, Gêlures, P. naris, Mal de Gorge, Froid subit, Toux, etc.

PRENEZ le Pain Killer, (The-Douleur) contre le Choléra, les Maux d'Intestins, les Coliques, les Brûlures, les Coupures, les Démangeaisons, les Douleurs de Joints, le Mal de Dents, Douleur dans le Visage, Névralgie et le Rheumatisme, Gêlures, P. naris, Mal de Gorge, Froid subit, Toux, etc.

PRENEZ le Pain Killer, (The-Douleur) contre le Choléra, les Maux d'Intestins, les Coliques, les Brûlures, les Coupures, les Démangeaisons, les Douleurs de Joints, le Mal de Dents, Douleur dans le Visage, Névralgie et le Rheumatisme, Gêlures, P. naris, Mal de Gorge, Froid subit, Toux, etc.

PRENEZ le Pain Killer, (The-Douleur) contre le Choléra, les Maux d'Intestins, les Coliques, les Brûlures, les Coupures, les Démangeaisons, les Douleurs de Joints, le Mal de Dents, Douleur dans le Visage, Névralgie et le Rheumatisme, Gêlures, P. naris, Mal de Gorge, Froid subit, Toux, etc.

PRENEZ le Pain Killer, (The-Douleur) contre le Choléra, les Maux d'Intestins, les Coliques, les Brûlures, les Coupures, les Démangeaisons, les Douleurs de Joints, le Mal de Dents, Douleur dans le Visage, Névralgie et le Rheumatisme, Gêlures, P. naris, Mal de Gorge, Froid subit, Toux, etc.

PRENEZ le Pain Killer, (The-Douleur) contre le Choléra, les Maux d'Intestins, les Coliques, les Brûlures, les Coupures, les Démangeaisons, les Douleurs de Joints, le Mal de Dents, Douleur dans le Visage, Névralgie et le Rheumatisme, Gêlures, P. naris, Mal de Gorge, Froid subit, Toux, etc.

PRENEZ le Pain Killer, (The-Douleur) contre le Choléra, les Maux d'Intestins, les Coliques, les Brûlures, les Coupures, les Démangeaisons, les Douleurs de Joints, le Mal de Dents, Douleur dans le Visage, Névralgie et le Rheumatisme, Gêlures, P. naris, Mal de Gorge, Froid subit, Toux, etc.

PRENEZ le Pain Killer, (The-Douleur) contre le Choléra, les Maux d'Intestins, les Coliques, les Brûlures, les Coupures, les Démangeaisons, les Douleurs de Joints, le Mal de Dents, Douleur dans le Visage, Névralgie et le Rheumatisme, Gêlures, P. naris, Mal de Gorge, Froid subit, Toux, etc.

PRENEZ le Pain Killer, (The-Douleur) contre le Choléra, les Maux d'Intestins, les Coliques, les Brûlures, les Coupures, les Démangeaisons, les Douleurs de Joints, le Mal de Dents, Douleur dans le Visage, Névralgie et le Rheumatisme, Gêlures, P. naris, Mal de Gorge, Froid subit, Toux, etc.

PRENEZ le Pain Killer, (The-Douleur) contre le Choléra, les Maux d'Intestins, les Coliques, les Brûlures, les Coupures, les Démangeaisons, les Douleurs de Joints, le Mal de Dents, Douleur dans le Visage, Névralgie et le Rheumatisme, Gêlures, P. naris, Mal de Gorge, Froid subit, Toux, etc.

PRENEZ le Pain Killer, (The-Douleur) contre le Choléra, les Maux d'Intestins, les Coliques, les Brûlures, les Coupures, les Démangeaisons, les Douleurs de Joints, le Mal de Dents, Douleur dans le Visage, Névralgie et le Rheumatisme, Gêlures, P. naris, Mal de Gorge, Froid subit, Toux, etc.

PRENEZ le Pain Killer, (The-Douleur) contre le Choléra, les Maux d'Intestins, les Coliques, les Brûlures, les Coupures, les Démangeaisons, les Douleurs de Joints, le Mal de Dents, Douleur dans le Visage, Névralgie et le Rheumatisme, Gêlures, P. naris, Mal de Gorge, Froid subit, Toux, etc.

PRENEZ le Pain Killer, (The-Douleur) contre le Choléra, les Maux d'Intestins, les Coliques, les Brûlures, les Coupures, les Démangeaisons, les Douleurs de Joints, le Mal de Dents, Douleur dans le Visage, Névralgie et le Rheumatisme, Gêlures, P. naris, Mal de Gorge, Froid subit, Toux, etc.

PRENEZ le Pain Killer, (The-Douleur) contre le Choléra, les Maux d'Intestins, les Coliques, les Brûlures, les Coupures, les Démangeaisons, les Douleurs de Joints, le Mal de Dents, Douleur dans le Visage, Névralgie et le Rheumatisme, Gêlures, P. naris, Mal de Gorge, Froid subit, Toux, etc.

PRENEZ le Pain Killer, (The-Douleur) contre le Choléra, les Maux d'Intestins, les Coliques, les Brûlures, les Coupures, les Démangeaisons, les Douleurs de Joints, le Mal de Dents, Douleur dans le Visage, Névralgie et le Rheumatisme, Gêlures, P. naris, Mal de Gorge, Froid subit, Toux, etc.

PRENEZ le Pain Killer, (The-Douleur) contre le Choléra, les Maux d'Intestins, les Coliques, les Brûlures, les Coupures, les Démangeaisons, les Douleurs de Joints, le Mal de Dents, Douleur dans le Visage, Névralgie et le Rheumatisme, Gêlures, P. naris, Mal de Gorge, Froid subit, Toux, etc.

PRENEZ le Pain Killer, (The-Douleur) contre le Choléra, les Maux d'Intestins, les Coliques, les Brûlures, les Coupures, les Démangeaisons, les Douleurs de Joints, le Mal de Dents, Douleur dans le Visage, Névralgie et le Rheumatisme, Gêlures, P. naris, Mal de Gorge, Froid subit, Toux, etc.

PRENEZ le Pain Killer, (The-Douleur) contre le Choléra, les Maux d'Intestins, les Coliques, les Brûlures, les Coupures, les Démangeaisons, les Douleurs de Joints, le Mal de Dents, Douleur dans le Visage, Névralgie et le Rheumatisme, Gêlures, P. naris, Mal de Gorge, Froid subit, Toux, etc.

PRENEZ le Pain Killer, (The-Douleur) contre le Choléra, les Maux d'Intestins, les Coliques, les Brûlures, les Coupures, les Démangeaisons, les Douleurs de Joints, le Mal de Dents, Douleur dans le Visage, Névralgie et le Rheumatisme, Gêlures, P. naris, Mal de Gorge, Froid subit, Toux, etc.

PRENEZ le Pain Killer, (The-Douleur) contre le Choléra, les Maux d'Intestins, les Coliques, les Brûlures, les Coupures, les Démangeaisons, les Douleurs de Joints, le Mal de Dents, Douleur dans le Visage, Névralgie et le Rheumatisme, Gêlures, P. naris, Mal de Gorge, Froid subit, Toux, etc.

PRENEZ le Pain Killer, (The-Douleur) contre le Choléra, les Maux d'Intestins, les Coliques, les Brûlures, les Coupures, les Démangeaisons, les Douleurs de Joints, le Mal de Dents, Douleur dans le Visage, Névralgie et le Rheumatisme, Gêlures, P. naris, Mal de Gorge, Froid subit, Toux, etc.

PRENEZ le Pain Killer, (The-Douleur) contre le Choléra, les Maux d'Intestins, les Coliques, les Brûlures, les Coupures, les Démangeaisons, les Douleurs de Joints, le Mal de Dents, Douleur dans le Visage, Névralgie et le Rheumatisme, Gêlures, P. naris, Mal de Gorge, Froid subit, Toux, etc.

PRENEZ le Pain Killer, (The-Douleur) contre le Choléra, les Maux d'Intestins, les Coliques, les Brûlures, les Coupures, les Démangeaisons, les Douleurs de Joints, le Mal de Dents, Douleur dans le Visage, Névralgie et le Rheumatisme, Gêlures, P. naris, Mal de Gorge, Froid subit, Toux, etc.

PRENEZ le Pain Killer, (The-Douleur) contre le Choléra, les Maux d'Intestins, les Coliques, les Brûlures, les Coupures, les Démangeaisons, les Douleurs de Joints, le Mal de Dents, Douleur dans le Visage, Névralgie et le Rheumatisme, Gêlures, P. naris, Mal de Gorge, Froid subit, Toux, etc.

PRENEZ le Pain Killer, (The-Douleur) contre le Choléra, les Maux d'Intestins, les Coliques, les Brûlures, les Coupures, les Démangeaisons, les Douleurs de Joints, le Mal de Dents, Douleur dans le Visage, Névralgie et le Rheumatisme, Gêlures, P. naris, Mal de Gorge, Froid subit, Toux, etc.

VENTE PAR ENCAN.

MARDI MATIN, 2 Novembre, le soussigné a reçu instruction de vendre à ses Grands Salles, No. 189, Grande Rue St. Jacques, une belle collection de Meubles neufs par Salou, Salle à dîner, Chambre à coucher et cuisine, comprenant une BELLE TABLE DE CENTRE marquetée, laquelle a obtenu le premier prix à la dernière exhibition de Toronto.

Une quantité de Meubles et Effets de seconde main appartenant à un monsieur qui ne veut plus tenir maison, et une grande quantité de ROBES.

En même temps on vendra, pour le compte d'un monsieur dernièrement revenu d'un voyage dans l'Est, DEUX MAGNIFIQUES CHAISES EN CREPE DE S INDES d'une beauté et d'un tissu admirables. Ils seront exposés depuis Lundi matin jusqu'à l'heure de la vente.

LA GRANDE VENTE SANS RESERVE chez G. A. GAGNON & CIE., No. 30, RUE NOTRE DAME, se continuera. Ils vendront leur MAGNIFIQUE ASSORTIMENT de MARCHANDISES SECHES AU PRIX COURANT pour argent comptant.

Mantilles à la dernière mode à vendre et faites à ordre. 14 nov-28

Le Magasin de Tailleur où l'on vend à meilleur marché est celui de M. Kennedy, No. 60, Grande Rue St. Laurent. On y fabrique des SUEPOTS, VESTES et PANTALONS pour messieurs, dans les derniers goûts et avec les étoffes les plus nouvelles de la saison. Habillements complets pour \$10, \$12, \$14, \$16, et \$18.

Pantalons fashionables Peg-Top... \$3 de noirs de... \$4 Gilets noirs et fantaisie... \$2 Habillements de dentelle... \$2 Surtouts portés pour la promenade sur Broadway... \$7 Habillements fabriqués avec les meilleures étoffes à des prix qui défient la compétition. Ouvrage supérieur.

ACTE DES INSOLVABLES DE 1864 Dans l'affaire de SETH B. SCOTT, de Montréal, Manufacturier de Chaussures, INSOLVABLE

Les créanciers du dit Insolvable sont par le présent notifiés qu'il a fait cession de ses biens et effets, en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, dans deux mois de cette date, les réclamations spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait; le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

ACTE DES INSOLVABLES DE 1864 Dans l'affaire de LOUIS EUGENE AUBÉ et CHARLES PACAUD, De Inverness, C.E., faisant commerce sous le nom et raison de 'Aubé & Cie.' INSOLVABLES

Les Créanciers des dits Insolvable sont notifiés qu'ils ont fait cession de leurs biens et effets au soussigné, et sont requis de leur déclarer leurs réclamations attestées, dans deux mois de cette date, au bureau de Francis George Eor, Comptable, 2 Bâtisse Union, rue St. François Xavier, (qui est le seul agent autorisé pour la liquidation de cette affaire), spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

ACTE DES INSOLVABLES DE 1864 Dans l'affaire de LOUIS EUGENE AUBÉ et CHARLES PACAUD, De Inverness, C.E., faisant commerce sous le nom et raison de 'Aubé & Cie.' INSOLVABLES

Les Créanciers des dits Insolvable sont notifiés qu'ils ont fait cession de leurs biens et effets au soussigné, et sont requis de leur déclarer leurs réclamations attestées, dans deux mois de cette date, au bureau de Francis George Eor, Comptable, 2 Bâtisse Union, rue St. François Xavier, (qui est le seul agent autorisé pour la liquidation de cette affaire), spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

ACTE DES INSOLVABLES DE 1864 Dans l'affaire de LOUIS EUGENE AUBÉ et CHARLES PACAUD, De Inverness, C.E., faisant commerce sous le nom et raison de 'Aubé & Cie.' INSOLVABLES

Les Créanciers des dits Insolvable sont notifiés qu'ils ont fait cession de leurs biens et effets au soussigné, et sont requis de leur déclarer leurs réclamations attestées, dans deux mois de cette date, au bureau de Francis George Eor, Comptable, 2 Bâtisse Union, rue St. François Xavier, (qui est le seul agent autorisé pour la liquidation de cette affaire), spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

ACTE DES INSOLVABLES DE 1864 Dans l'affaire de LOUIS EUGENE AUBÉ et CHARLES PACAUD, De Inverness, C.E., faisant commerce sous le nom et raison de 'Aubé & Cie.' INSOLVABLES

Les Créanciers des dits Insolvable sont notifiés qu'ils ont fait cession de leurs biens et effets au soussigné, et sont requis de leur déclarer leurs réclamations attestées, dans deux mois de cette date, au bureau de Francis George Eor, Comptable, 2 Bâtisse Union, rue St. François Xavier, (qui est le seul agent autorisé pour la liquidation de cette affaire), spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

ACTE DES INSOLVABLES DE 1864 Dans l'affaire de LOUIS EUGENE AUBÉ et CHARLES PACAUD, De Inverness, C.E., faisant commerce sous le nom et raison de 'Aubé & Cie.' INSOLVABLES

Les Créanciers des dits Insolvable sont notifiés qu'ils ont fait cession de leurs biens et effets au soussigné, et sont requis de leur déclarer leurs réclamations attestées, dans deux mois de cette date, au bureau de Francis George Eor, Comptable, 2 Bâtisse Union, rue St. François Xavier, (qui est le seul agent autorisé pour la liquidation de cette affaire), spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

ACTE DES INSOLVABLES DE 1864 Dans l'affaire de LOUIS EUGENE AUBÉ et CHARLES PACAUD, De Inverness, C.E., faisant commerce sous le nom et raison de 'Aubé & Cie.' INSOLVABLES

Les Créanciers des dits Insolvable sont notifiés qu'ils ont fait cession de leurs biens et effets au soussigné, et sont requis de leur déclarer leurs réclamations attestées, dans deux mois de cette date, au bureau de Francis George Eor, Comptable, 2 Bâtisse Union, rue St. François Xavier, (qui est le seul agent autorisé pour la liquidation de cette affaire), spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

ACTE DES INSOLVABLES DE 1864 Dans l'affaire de LOUIS EUGENE AUBÉ et CHARLES PACAUD, De Inverness, C.E., faisant commerce sous le nom et raison de 'Aubé & Cie.' INSOLVABLES

Les Créanciers des dits Insolvable sont notifiés qu'ils ont fait cession de leurs biens et effets au soussigné, et sont requis de leur déclarer leurs réclamations attestées, dans deux mois de cette date, au bureau de Francis George Eor, Comptable, 2 Bâtisse Union, rue St. François Xavier, (qui est le seul agent autorisé pour la liquidation de cette affaire), spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

ACTE DES INSOLVABLES DE 1864 Dans l'affaire de LOUIS EUGENE AUBÉ et CHARLES PACAUD, De Inverness, C.E., faisant commerce sous le nom et raison de 'Aubé & Cie.' INSOLVABLES

Les Créanciers des dits Insolvable sont notifiés qu'ils ont fait cession de leurs biens et effets au soussigné, et sont requis de leur déclarer leurs réclamations attestées, dans deux mois de cette date, au bureau de Francis George Eor, Comptable, 2 Bâtisse Union, rue St. François Xavier, (qui est le seul agent autorisé pour la liquidation de cette affaire), spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

ACTE DES INSOLVABLES DE 1864 Dans l'affaire de LOUIS EUGENE AUBÉ et CHARLES PACAUD, De Inverness, C.E., faisant commerce sous le nom et raison de 'Aubé & Cie.' INSOLVABLES

Les Créanciers des dits Insolvable sont notifiés qu'ils ont fait cession de leurs biens et effets au soussigné, et sont requis de leur déclarer leurs réclamations attestées, dans deux mois de cette date, au bureau de Francis George Eor, Comptable, 2 Bâtisse Union, rue St. François Xavier, (qui est le seul agent autorisé pour la liquidation de cette affaire), spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

ACTE DES INSOLVABLES DE 1864 Dans l'affaire de LOUIS EUGENE AUBÉ et CHARLES PACAUD, De Inverness, C.E., faisant commerce sous le nom et raison de 'Aubé & Cie.' INSOLVABLES

Les Créanciers des dits Insolvable sont notifiés qu'ils ont fait cession de leurs biens et effets au soussigné, et sont requis de leur déclarer leurs réclamations attestées, dans deux mois de cette date, au bureau de Francis George Eor, Comptable, 2 Bâtisse Union, rue St. François Xavier, (qui est le seul agent autorisé pour la liquidation de cette affaire), spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

ACTE DES INSOLVABLES DE 1864 Dans l'affaire de LOUIS EUGENE AUBÉ et CHARLES PACAUD, De Inverness, C.E., faisant commerce sous le nom et raison de 'Aubé & Cie.' INSOLVABLES

Les Créanciers des dits Insolvable sont notifiés qu'ils ont fait cession de leurs biens et effets au soussigné, et sont requis de leur déclarer leurs réclamations attestées, dans deux mois de cette date, au bureau de Francis George Eor, Comptable, 2 Bâtisse Union, rue St. François Xavier, (qui est le seul agent autorisé pour la liquidation de cette affaire), spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

ACTE DES INSOLVABLES DE 1864 Dans l'affaire de LOUIS EUGENE AUBÉ et CHARLES PACAUD, De Inverness, C.E., faisant commerce sous le nom et raison de 'Aubé & Cie.' INSOLVABLES

Les Créanciers des dits Insolvable sont notifiés qu'ils ont fait cession de leurs biens et effets au soussigné, et sont requis de leur déclarer leurs réclamations attestées, dans deux mois de cette date, au bureau de Francis George Eor, Comptable, 2 Bâtisse Union, rue St. François Xavier, (qui est le seul agent autorisé pour la liquidation de cette affaire), spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

ACTE DES INSOLVABLES DE 1864 Dans l'affaire de LOUIS EUGENE AUBÉ et CHARLES PACAUD, De Inverness, C.E., faisant commerce sous le nom et raison de 'Aubé & Cie.' INSOLVABLES

Les Créanciers des dits Insolvable sont notifiés qu'ils ont fait cession de leurs biens et effets au soussigné, et sont requis de leur déclarer leurs réclamations attestées, dans deux mois de cette date, au bureau de Francis George Eor, Comptable, 2 Bâtisse Union, rue St. François Xavier, (qui est le seul agent autorisé pour la liquidation de cette affaire), spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

ACTE DES INSOLVABLES DE 1864 Dans l'affaire de LOUIS EUGENE AUBÉ et CHARLES PACAUD, De Inverness, C.E., faisant commerce sous le nom et raison de 'Aubé & Cie.' INSOLVABLES

J. C. LEPAGE, Meublier, No. 152, P. St. Laurent.

Fait toutes espèces de tr. p. ges, achète et échange des meubles de secondes mains. Tient toujours en mains des meubles neufs. 2m

Province du Canada, COUR SUPERIEURE. Dans l'instance Le Maire, les Echevins et les citoyens de la cité de Montréal, Requêteurs en expropriation sur les rues St. François Xavier et Hospital, et

E. E. Shelton, de la cité de Montréal, Ecuyer, Propriétaire. Avis public est par le présent donné que les requérants ont déposé au Greffe de cette Cour, la somme de deux mille cinq cents soixante et six dollars courants, prix et compensation de l'immeuble acquis par eux par voie d'expropriation forcée, et suivant le statut 27e et 28e Victoria, chapitre 60, et dont la description est comme suit savoir: "Une pièce de terre sans bâtisses, bornée au côté nord-est par la propriété de la 'North British & Mercantile Insurance Company' au côté sud-ouest par la rue St. Jean, au côté sud-est par la rue Hospital et au côté nord-ouest par le restaurant de la propriété de M. E. Shelton."

Et il a été ordonné que par un avis à être inséré deux fois par semaine pendant trois semaines consécutives dans deux papiers-nouvelles de cette cité de Montréal, l'un en Anglais et l'autre en Français, toutes personnes ayant droit de former opposition sur tels deniers fussent appelées et notifiées d'avoir à le faire par écrit au Greffe de la dite Cour, dans les six jours qui suivront la dernière insertion du présent avis, pour être procédé sur icelles, suivant la loi.

Bureau du Prothonotaire, Montréal, 9 Nov. 1866. HUBERT, PAPINEAU & HONEY, P.C.S.

Province du Canada, COUR SUPERIEURE. Dans l'instance Le Maire, les Echevins et les citoyens de la cité de Montréal, Requêteurs en expropriation sur la rue Anderson et Benjamin Comte, de la cité et district de Montréal, et

Benjamin Comte, Propriétaire. Avis public est par le présent donné que les requérants ont déposé au Greffe de cette Cour, la somme de quatre cent quatre-vingt dollars et quinze cents, prix et compensation de l'immeuble acquis par

